

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 juillet 2025

NOMBRE DE
DELEGUES

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D25.070

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix juillet,
à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : VALENTIN Denis, FABRE Jean, VALENTIN Christine, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory (suppléant de CONFORT René), CABIROU Christian, BONICEL Pascale, ROCHOUX Philippe, RODIER Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : RODRIGUES David (pouvoir à VALENTIN Denis), ANDRE-DECARSIN Sophie, SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude (pouvoir à POUDEVIGNE Roger), LAFON Madeleine (pouvoir à VALENTIN Christine), BLANC Sébastien (pouvoir à SALEIL Jean-Claude), ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir à FABRE Jean), POQUET Pascal, CAYREL Jean-Claude, SALENDRES Jean-Sébastien, J FERNANDEZ Florence, JACQUES Jérôme (pouvoir à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy (pouvoir à POURQUIER Jean-Paul).

M. Philippe ROCHOUX été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

D25.070 : AMENAGEMENT DU SITE D'ESCALADE DU CIRQUE DES BAUME : FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DU MASSEGROS CAUSSES GORGES

Monsieur le Président Informe le Conseil Communautaire que suite au rapport de maintenance des voies d'escalade du cirque des Baumes de l'année 2023-24, il est proposé de réaliser une phase d'entretien et de travaux sur des voies d'escalade. Ces travaux semblent nécessaires au vu du vieillissement des équipements en place et de leur usure ainsi que de la fréquentation du site. Le rééquipement concerne 96 voies du site d'escalade et une main courante. Le détail des travaux est indexé dans le rapport de maintenance fourni par Aqua grimpe Millau Grands Causses.

Le coût de cette opération est de 33 190 €HT (39 828 € TTC).

La commune du Massegros Causses Gorges apportera un fonds de concours à cette opération à hauteur 6 700€ (soit 20,19% du montant HT).

Le plan de financement est le suivant :

Fonds de concours commune du Massegros Causses Gorges	6 700 €
Département pour	16 595 €
Communauté de communes	10 000 €
FCTVA	6 533 €

Il est à noter que cette opération outre les travaux comprendra également des opérations d'entretien qui ne peuvent être dissociés dans la mise en œuvre opérationnelle. Aussi l'ensemble de l'opération se fera sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes.

Il est rappelé que par une convention de gestion en date du 21 décembre 2017 la communauté de communes a confié la gestion de l'entretien du site à la commune du Massegros Causses Gorges pour un montant annuel de 10 000€. Aussi en contrepartie des travaux d'entretien précités le versement 2025 ne sera pas réalisé.

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-DCL-BICCL-2024-345-0004 du 10 décembre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN,

VU la délibération D25.001 validant le document reprenant les compétences et la définition de l'intérêt communautaire et notamment la liste des sentiers de randonnées définis d'intérêt communautaire par délibération,

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5214-16 V relatif au fonds de concours,

Où l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

APPROUVE le projet d'aménagement du site d'escalade du cirque des Baumes,

ACCEPTE le fonds de concours de la commune du Massegros Causses Gorges à hauteur de 6 700 €,

AUTORISE son Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 28 juillet 2025,
Le Président,

Jean-Claude SALEIL

